



POLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE  
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA MOBILITE

## Mon centre ville Demain



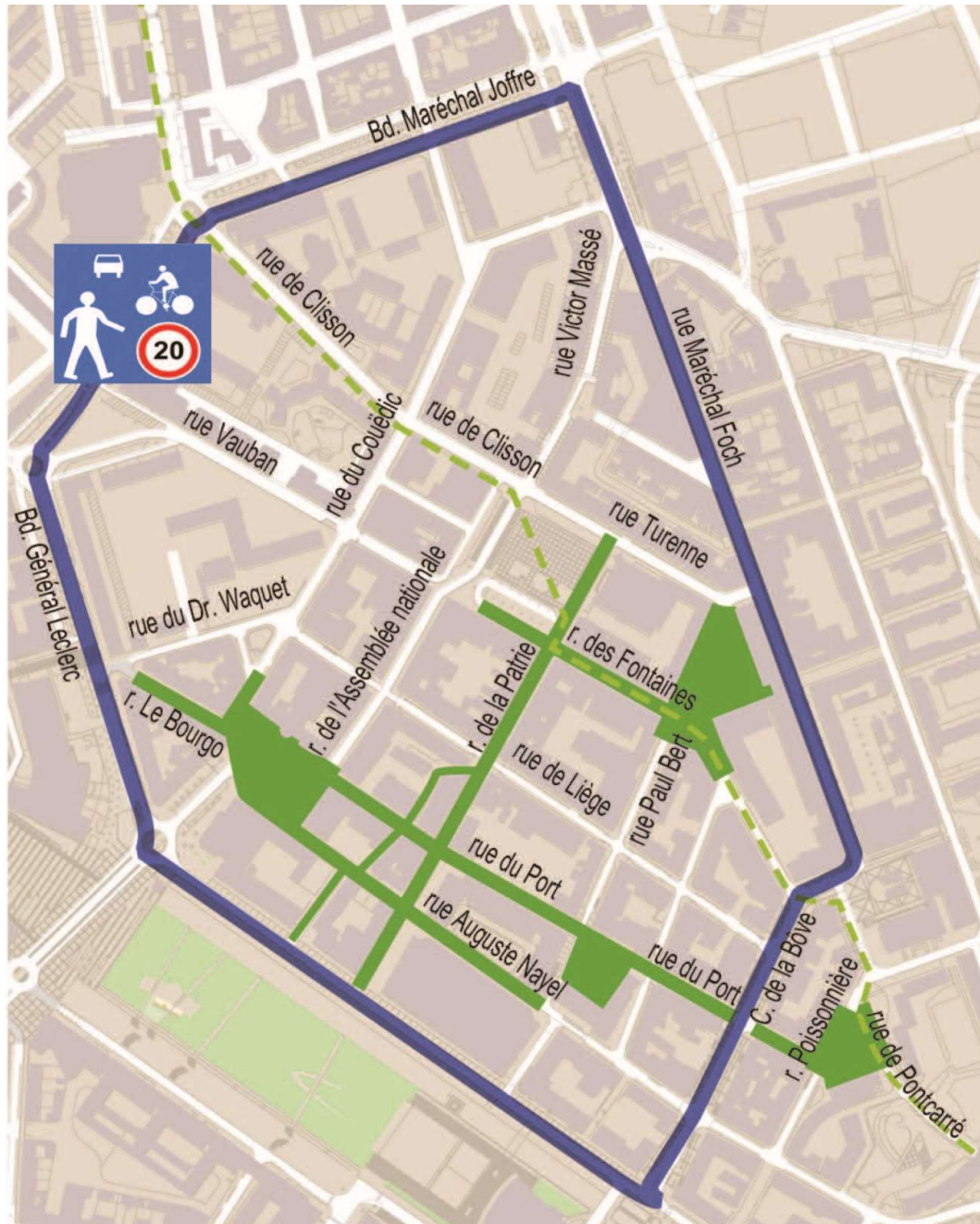
*Résumé du projet*



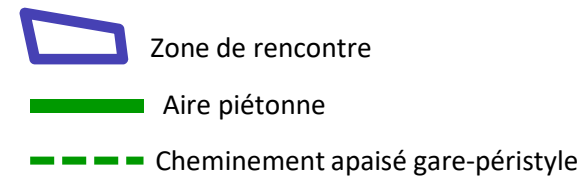
# Améliorer le cadre de vie

Piétonnisation  
Végétalisation  
Réaménagement des places

## Rappel du projet de piétonnisation



- ▶ Extension de l'aire piétonne pour un centre-ville apaisé
- ▶ Liaison des places entre elles pour faire du centre-ville un lieu de convivialité, d'animations et de rencontres
- ▶ Végétalisation des espaces pour un centre-ville attractif où il fait bon flâner



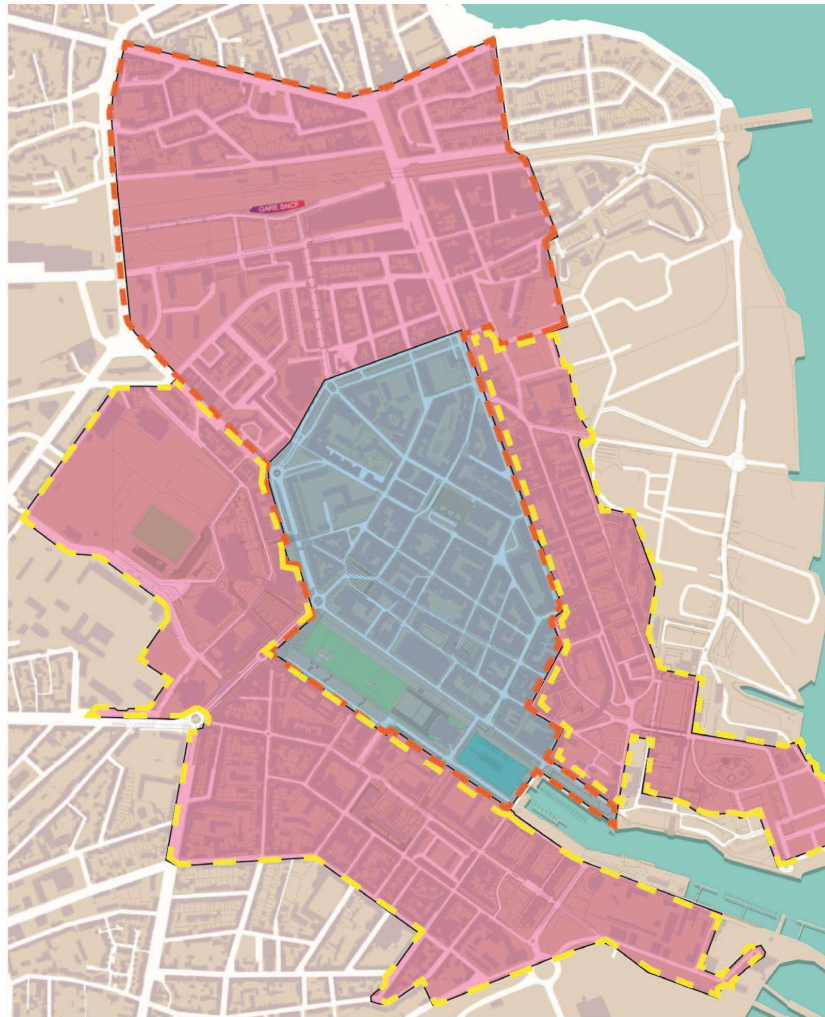


# Réguler le stationnement

Stationnement gratuit à durée limitée  
Aménagement de parkings en enclos



## Stationnement – Zones réglementées à durée limitée





- Stationnement réglementé : durée 1h30  
Du lundi au samedi de 9h à 19h
- Stationnement réglementé : durée 3h  
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

- Stationnement sur voirie gratuit
- Zones de stationnement réglementées
  - zone centre-ville
    - durée limitée à 1h30
    - de 9h00 à 19h00
    - du lundi au samedi
  - zone résidentielle
    - durée limitée à 3h00
    - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
    - du lundi au vendredi

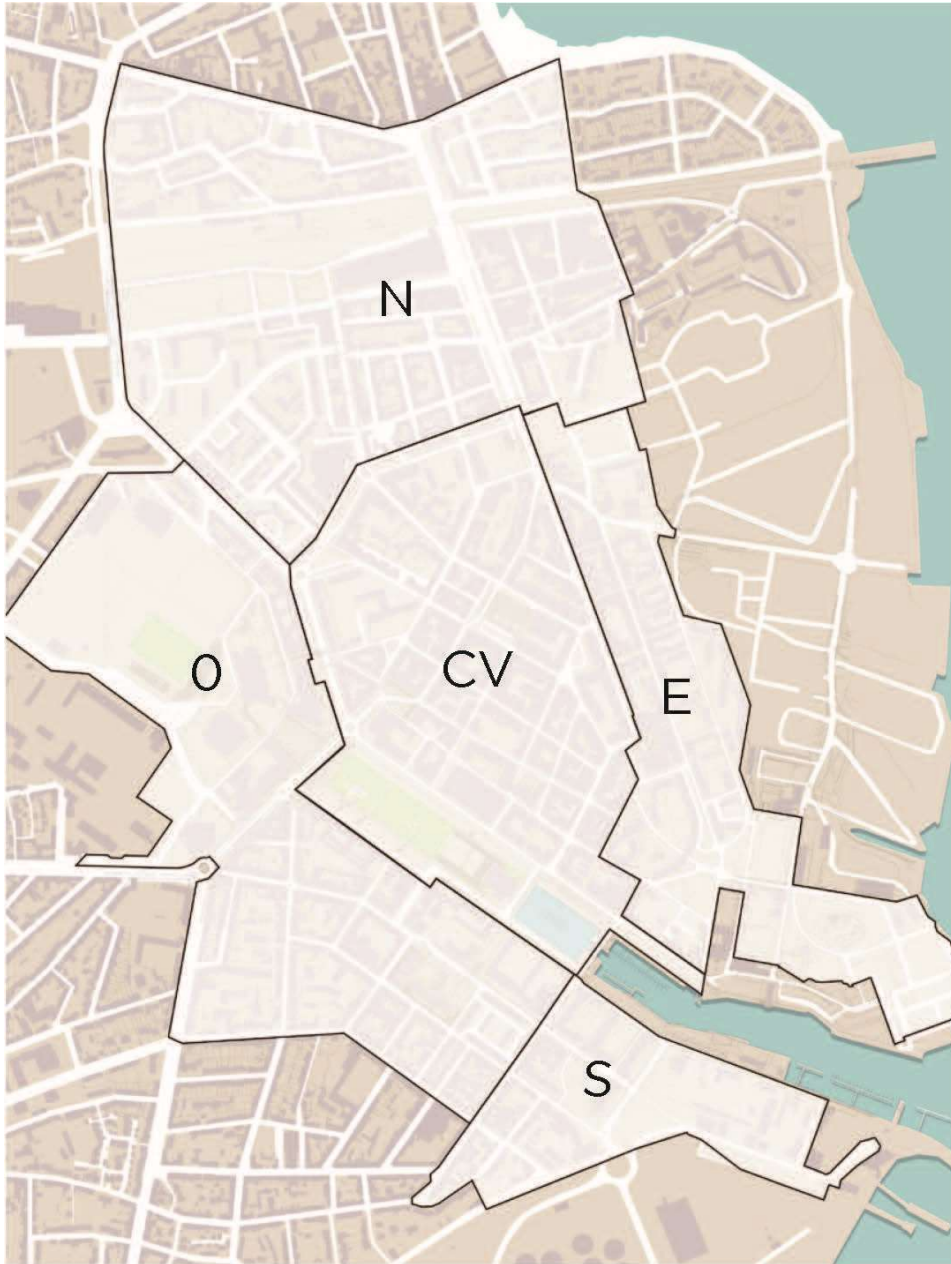
- Utilisation du disque



- Déploiement en plusieurs phases :

-  Novembre 2023
-  Courant 2024

## Zones de stationnement résidents



- 5 zones de stationnement résidents
- Principe de carte résident :
  - 1 macaron par foyer
  - gratuité de la carte
  - permet de stationner 24h/24 dans sa zone résidentielle
- Justificatifs à fournir :
  - Carte grise
  - Pièce d'identité
  - Justificatif de domicile
- Carte à renouveler tous les 3 ans



## Cartes résidents – Information des habitants

**COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE RÉSIDENT ?**

Pour effectuer votre demande, plusieurs possibilités :

- Sur [macarte-resident.lorient.bzh](http://macarte-resident.lorient.bzh) : complétez les champs requis pour votre adresse et votre véhicule, et envoyez la demande. C'est simple et rapide !
- Vous pourrez également vérifier que vous êtes bien concerné par le stationnement réglementé à 1h30 ou 3h.
- Ou déposez votre dossier complété dans l'une des boîtes aux lettres installées spécialement en Mairie et à la Police municipale (galerie de l'Orientis).
- Ou prenez rendez-vous auprès d'un agent d'accueil au 02 97 35 32 00

Privilégiez la procédure dématérialisée lorsque c'est possible.

Les dossiers déposés dans les deux mois à réception de ce courrier seront traités prioritairement.

**LES OBJECTIFS :**

- **MIEUX FLÂNER** : davantage de rues piétonnes pour des espaces de déambulation végétalisés, sécurisés et conviviaux.
- **MIEUX SE DÉPLACER** : plus d'apaisement, moins de trafic de transit, plus d'alternatives à la voiture solo.
- **MIEUX STATIONNER** : pour une meilleure rotation et disponibilité des places, le stationnement sur voirie sera gratuit mais régulé. Avec également l'aménagement de parkings payants en enclos : une offre supplémentaire pour les usagers de moyenne ou longue durée.

**UN INTERLOCUTEUR DÉDIÉ**

Une question sur l'obtention de votre carte résident ? Vous pouvez contacter l'interlocuteur « Mon centre-ville demain » au 02 97 35 32 00

Plus d'infos [www.lorient.bzh/moncentrevilledemain](http://www.lorient.bzh/moncentrevilledemain)

**UNE CARTE RÉSIDENT POUR STATIONNER PRÈS DE CHEZ VOUS**

**DEMANDEZ VOTRE CARTE RÉSIDENT !**

- Envoi d'un courrier aux foyers concernés en juin (distribué par La Poste) avec :
  - flyer d'explication
  - formulaire de demande
  - règlement d'utilisation à signer

- Dépôt des demandes de macarons par :
  - voie dématérialisée : [macarte-resident.lorient.bzh](http://macarte-resident.lorient.bzh)
  - courrier déposé en boîte aux lettres
  - sur rendez-vous
- 1<sup>ers</sup> macarons distribués en octobre

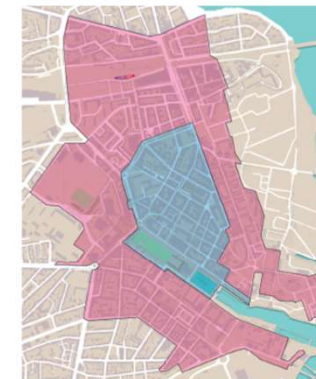
Dans le cadre du programme « Mon centre-ville demain », fruit d'une concertation de grande ampleur, les modalités de stationnement vont évoluer en centre-ville. Pour une meilleure rotation et disponibilité des places, le stationnement sur voirie sera gratuit mais régulé, avec une zone réglementée à 1h30, et une zone réglementée à 3h (voir carte ci-contre). La mise en place effective de ces nouveaux dispositifs débutera à partir de fin octobre.

En votre qualité de résident, vous pouvez obtenir une carte (par foyer et pour un seul véhicule) qui sera délivrée gratuitement. Cette carte est infalsifiable, et non cessible. Elle vous exonère de toute contrainte de durée de stationnement.

Pour accompagner votre demande, préparez les scans (si vous optez pour la procédure dématérialisée) ou les photocopies (dans les autres cas) des pièces à fournir (adresse et le nom doivent correspondre sur chaque document) :

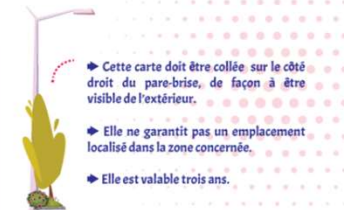
- Carte grise
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures, copie du bail...)

■ Stationnement limité à 3h (du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h)  
■ Stationnement limité à 1h30 (du lundi au samedi de 9h à 19h)



En tant que résidents des secteurs CV ou N, vous êtes concernés par ce dispositif dès fin 2023.

Pour les autres secteurs, mise en place courant 2024.



- Cette carte doit être collée sur le côté droit du pare-brise, de façon à être visible de l'extérieur.
- Elle ne garantit pas un emplacement localisé dans la zone concernée.
- Elle est valable trois ans.

- Dois-je apposer un disque de stationnement dans mon véhicule, à côté de la carte résident ?

Non, votre carte de résident vous permet de déroger à la règle du stationnement limité. Elle doit être bien visible de l'extérieur. Inutile dans ce cas d'apposer en plus un disque de stationnement. Vous devez néanmoins respecter la réglementation nationale : pas plus de 7 jours consécutifs stationnés au même endroit.

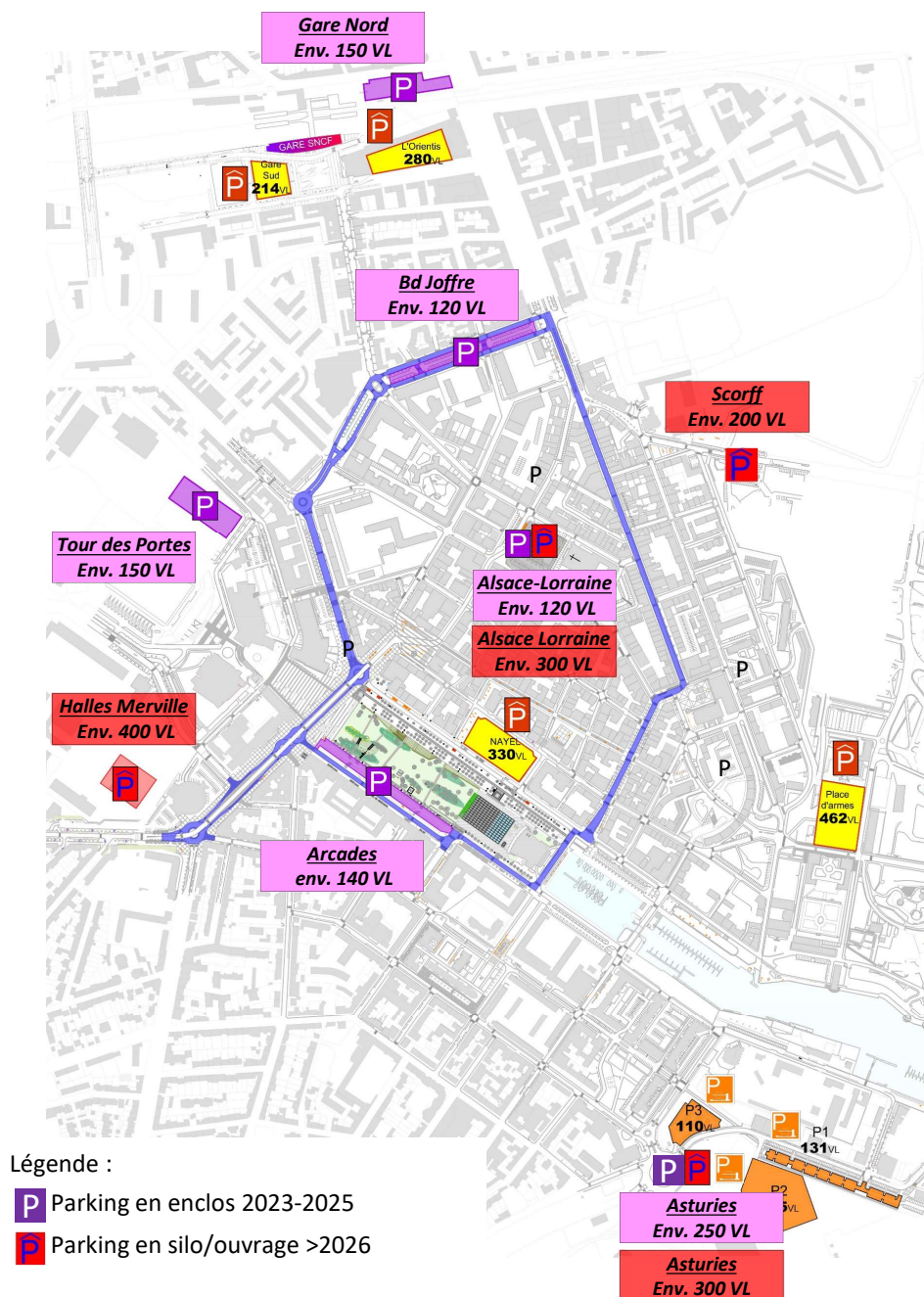
- Puis-je prêter la carte à un membre de ma famille afin qu'il se gare près de chez moi avec sa voiture ?

Non, la carte de résident est délivrée pour un seul foyer et pour un seul véhicule. Vous devez d'ailleurs indiquer le numéro de plaque d'immatriculation dans l'espace réservé à cet effet sur la carte. Un membre de votre famille pourra utiliser votre carte seulement s'il emprunte votre véhicule et habite chez vous.

- Je possède un deuxième véhicule, comment dois-je procéder ?

En soirée, après 18h, affichez 9h sur le disque de stationnement : cela vous permet de maintenir votre véhicule en stationnement jusqu'à 14h le lendemain sans le bouger.





- Aménagement de 6 parkings payants de surface en enclos
- Gestion d'accès par barrières
- Payants de 9H à 18H
- Mise en œuvre en plusieurs phases :
  - Automne 2023 :
    - Alsace Lorraine (119 places)
    - Tour des Portes (154 places)
  - Janvier 2024 :
    - Arcades (140 places)
  - Courant 2024 :
    - Asturies (≈250 places)
    - Joffre (≈120 places)
    - Gare Nord (≈150 places)
- Autres projets de parking en ouvrage/silo :
  - Halles de Merville
  - Place Alsace Lorraine
  - Asturies
  - Scorff

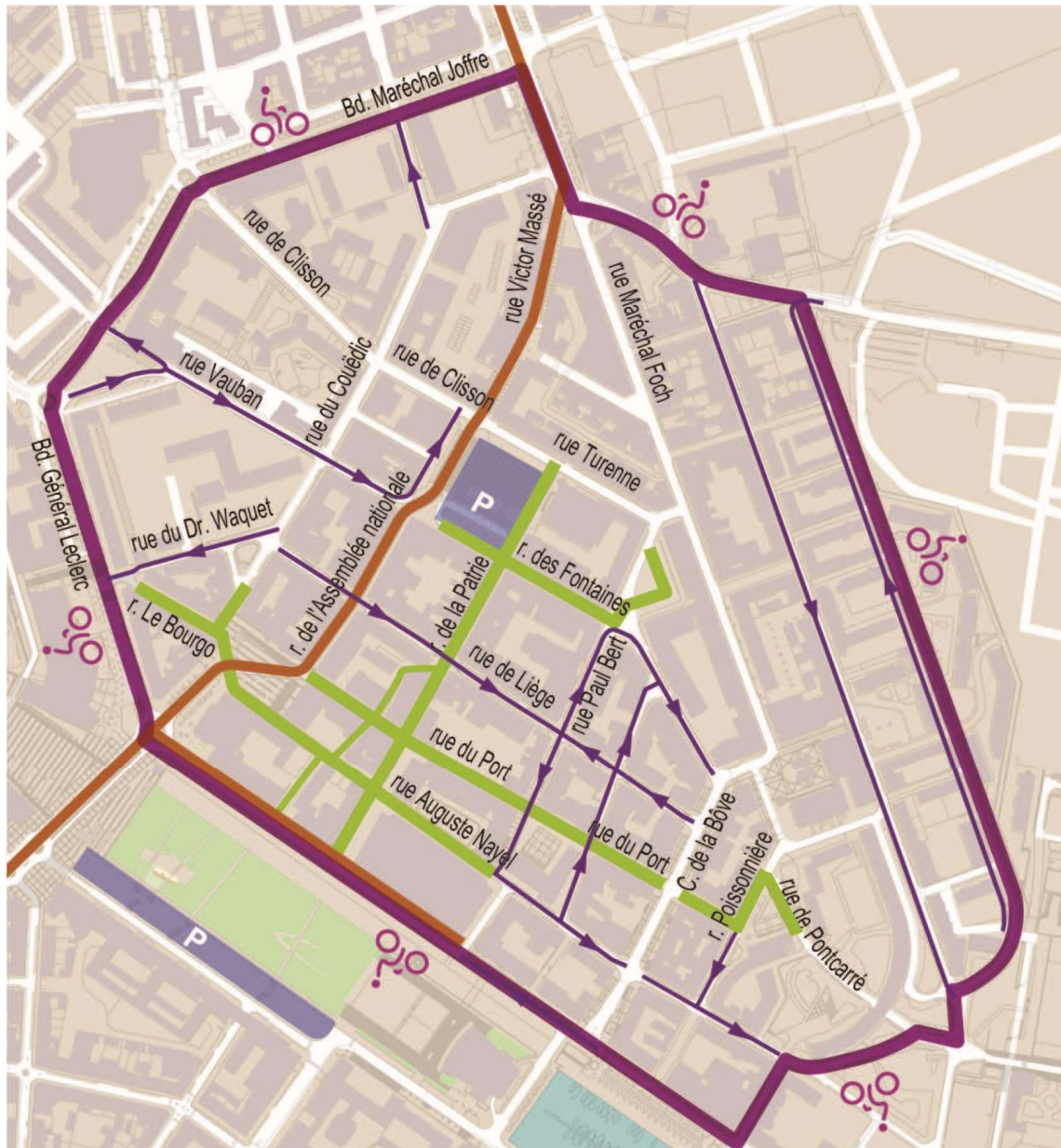




# Développer l'accès au centre-ville

**Un plan de circulation adapté**  
**Des aménagements cyclables sécurisés**  
**Des solutions alternatives de déplacement**

## Plan de circulation adapté



- Un plan de circulation adapté :
  - ▶ Orientation des usagers vers les parkings
  - ▶ Accès vers les îlots d'habitation préservés
  - ▶ Prise en compte des livraisons / services
  - ▶ Réduction du trafic de transit
- Ensemble des rues du centre-ville en zone 20 pour un centre-ville apaisé
- Une couronne cyclable pour :
  - ▶ contourner le centre-ville à vélo sur des aménagements sécurisés
  - ▶ relier le centre-ville aux itinéraires cyclables

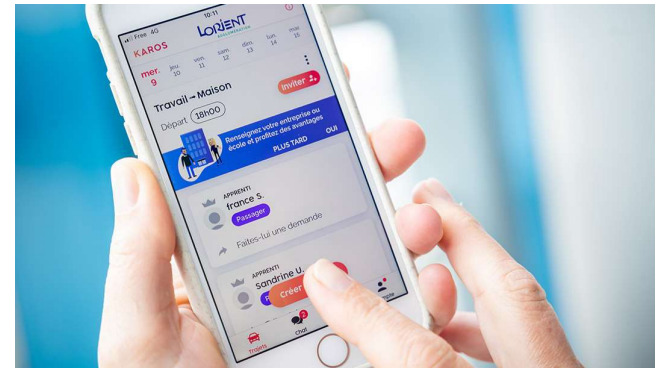
## *Développement des modes alternatifs à la voiture*

Dans le but de :

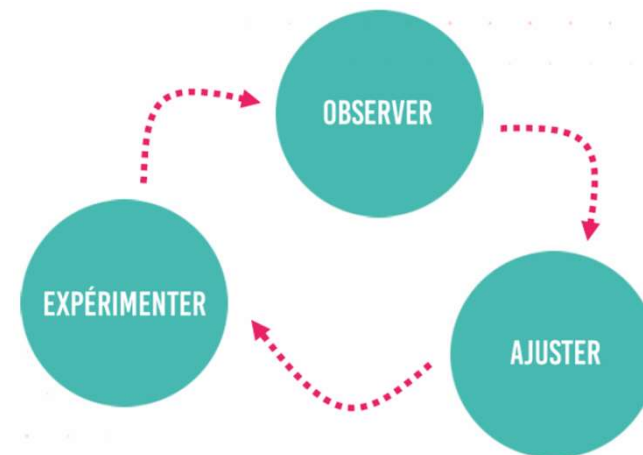
- ▶ Désengorger le centre-ville
- ▶ réduire les émissions polluantes
- ▶ lutter contre le réchauffement climatique

Travail en cours avec Lorient Agglomération sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle :

- Service de covoiturage KAROS
- Schéma de développement des parkings relais
- Schéma de maillage des aires de covoiturage
- Charte de logistique urbaine
- Renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport urbain



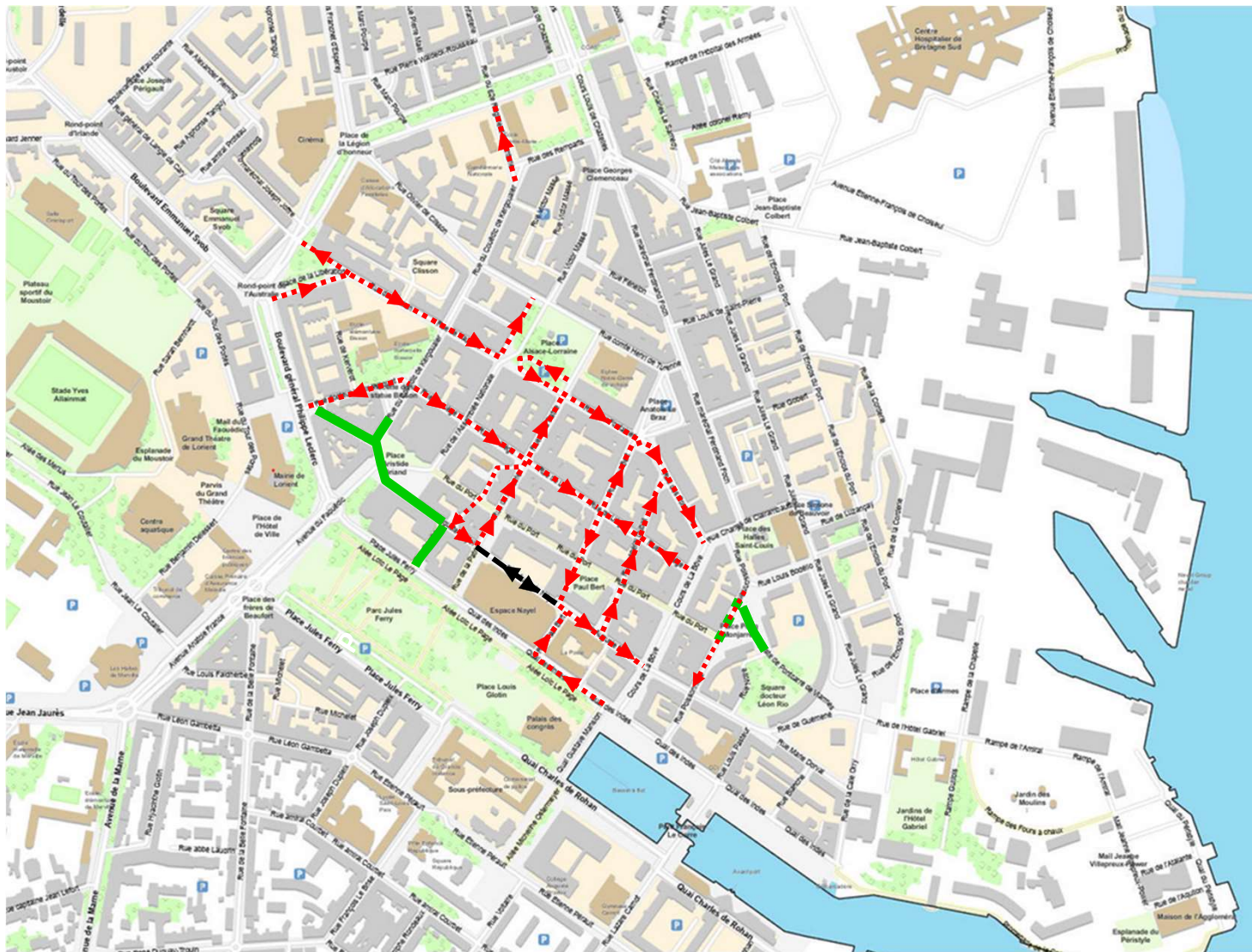








## Etapes à venir

### Les différentes phases d'expérimentation

# 1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation à partir du 10 juillet 2023



-  aire piétonne
-  zone de rencontre
-  sens unique
-  double sens

### **1. Aménagements temporaires**

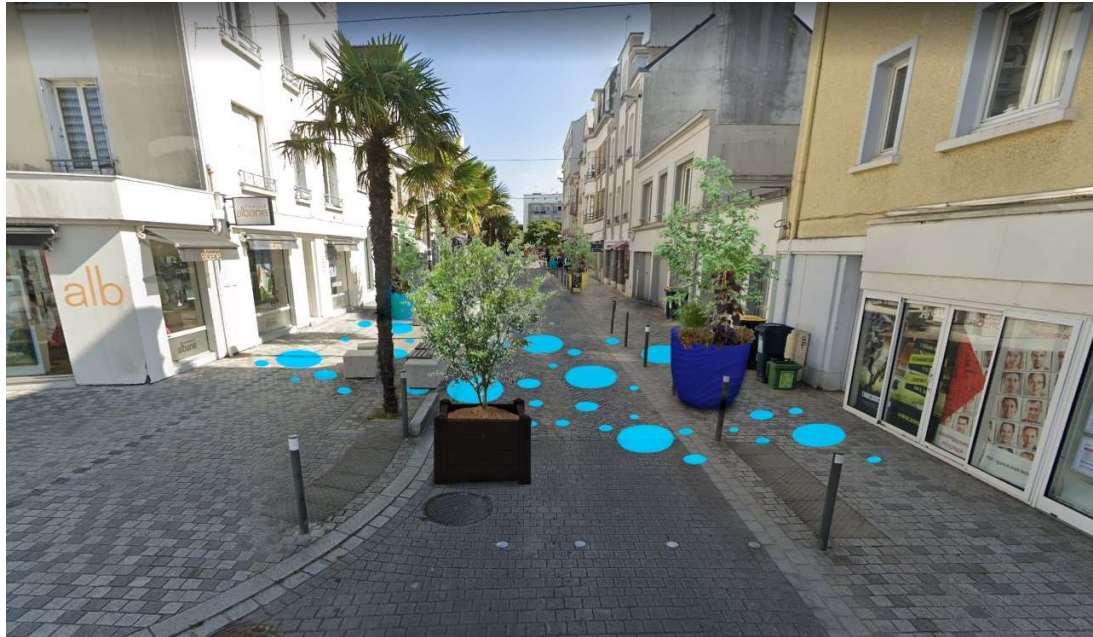
- Création d’une « porte d’entrée » avec mobiliers / bacs, marquages au sol et signalisation de police
- Repositionnement du mobilier existant pour modifier l’ambiance routière
- Implantation de bacs végétalisés et mobiliers colorisés
- Intégration de marquages ludiques pour inciter à se réapproprier l’espace
- Installation d’un plafond artificiel végétalisé
- Implantation de totems triptyques

### **2. Animations des espaces**

- Organisation d’un évènement culturel et artistique pour lancer l’expérimentation
- Animations commerciales
- Incitation des bars et restaurant à étendre leurs terrasses



## Expérimentation – Rue Le Bourgo





# Expérimentation – Rue Nayel





## Expérimentation – place Polig Montjarret

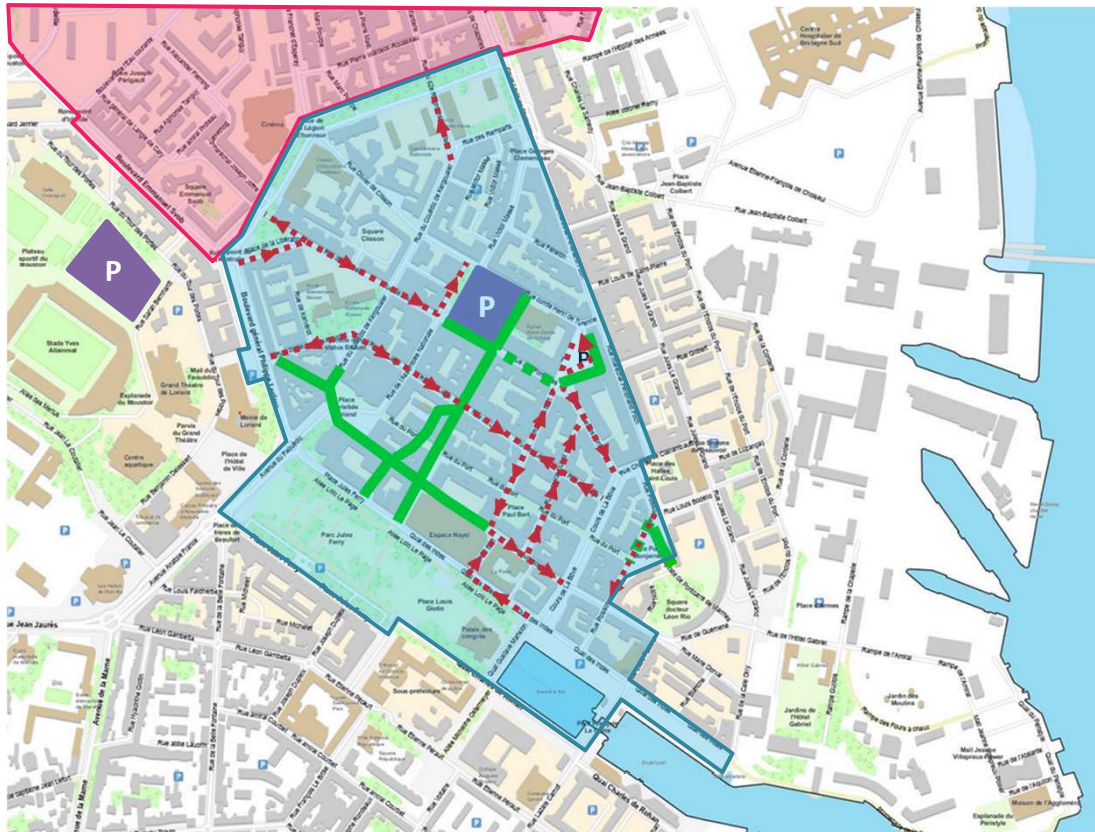









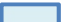

## Expérimentation – Principe de triptyques



## 2<sup>ème</sup> étape en novembre 2023



-  aire piétonne
-  zone de rencontre
-  sens unique
-  double sens

-  parking en enclos
-  zone stationnement 1H30
-  zone stationnement 3H00

### Expérimentation de la piétonnisation de

- La rue de la Patrie
- Les passages du Blavet et de la Comédie
- La contre-allée place Anatole Le Braz

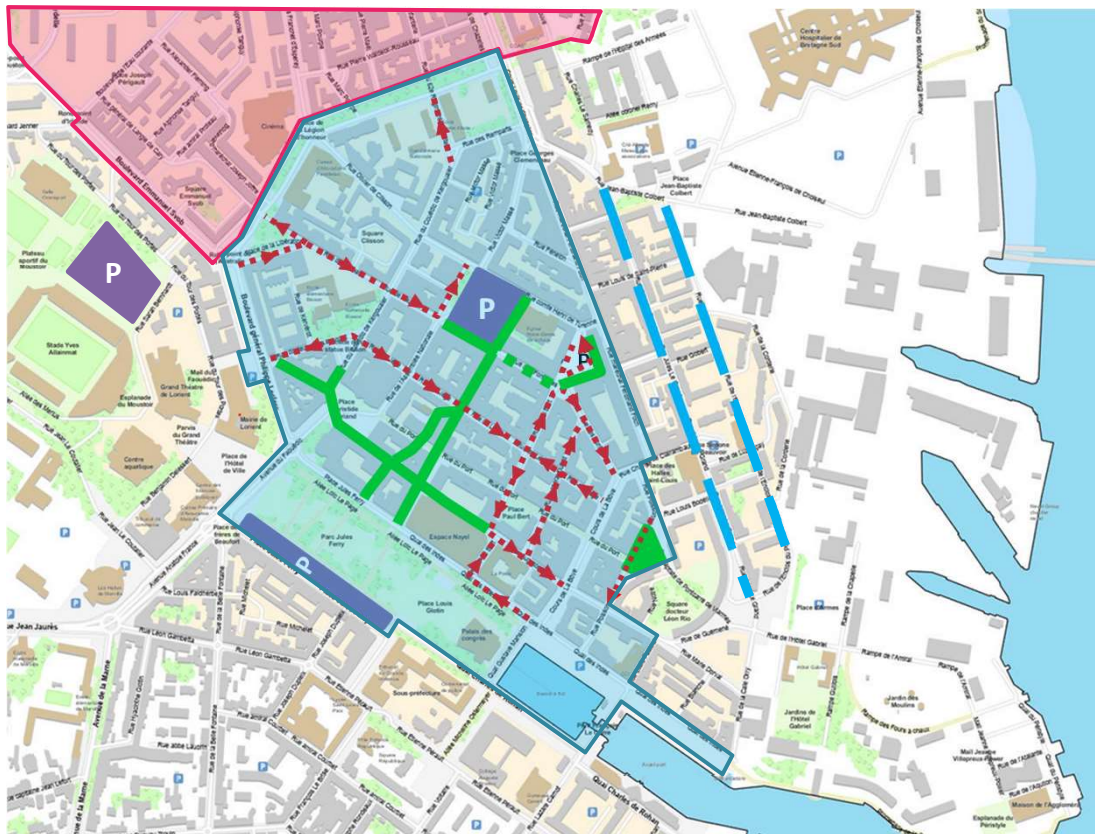
### Mise en service des parkings en enclos





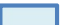



- Place Alsace Lorraine (120 places)
- Tour des Portes (150 places)

### Mise en place des zones de stationnement réglementé

- à 1H30 dans l'hypercentre
- à 3H00 au nord





-  aire piétonne
-  axe cyclable
-  parking en enclos
-  zone de rencontre
-  zone stationnement 1H30
-  zone stationnement 3H00
-  sens unique
-  double sens

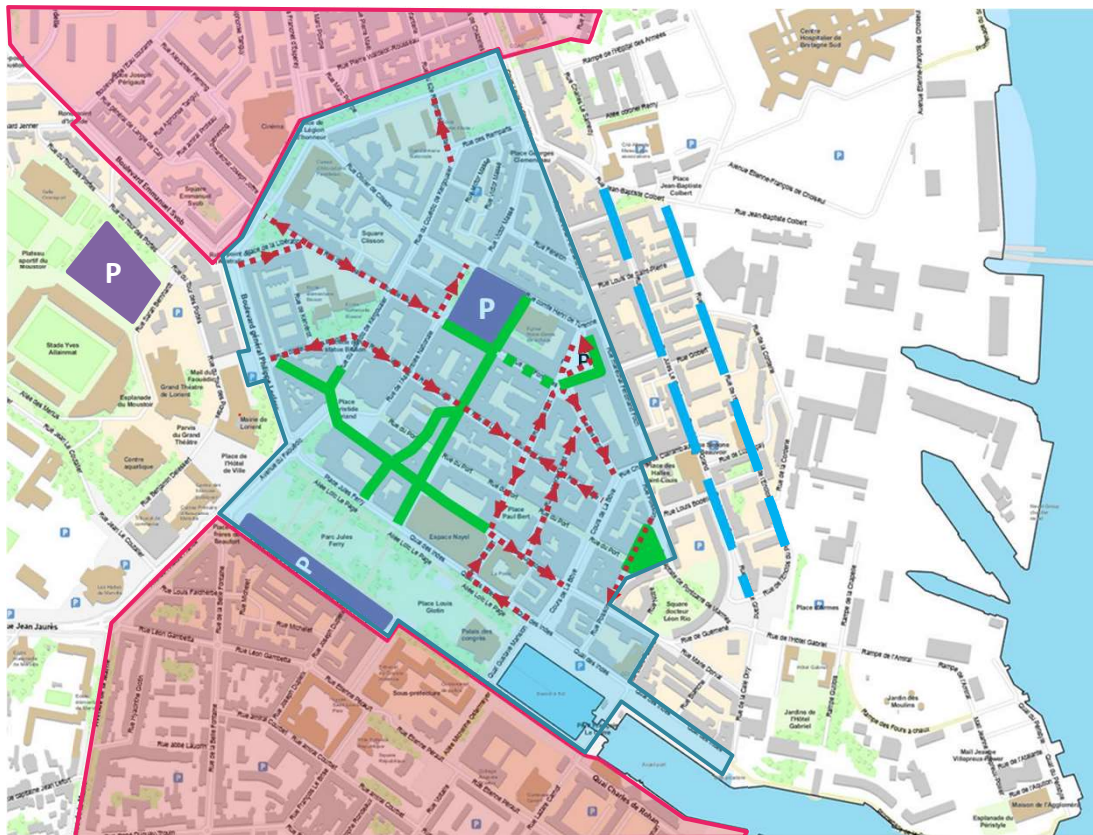
Mise en service du parking en enclos Arcades (140 places)

Aménagement de la place Polig Montjarret

Aménagement des tronçons de la couronne cyclable rues de l'Enclos du Port et Jules Legrand





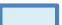





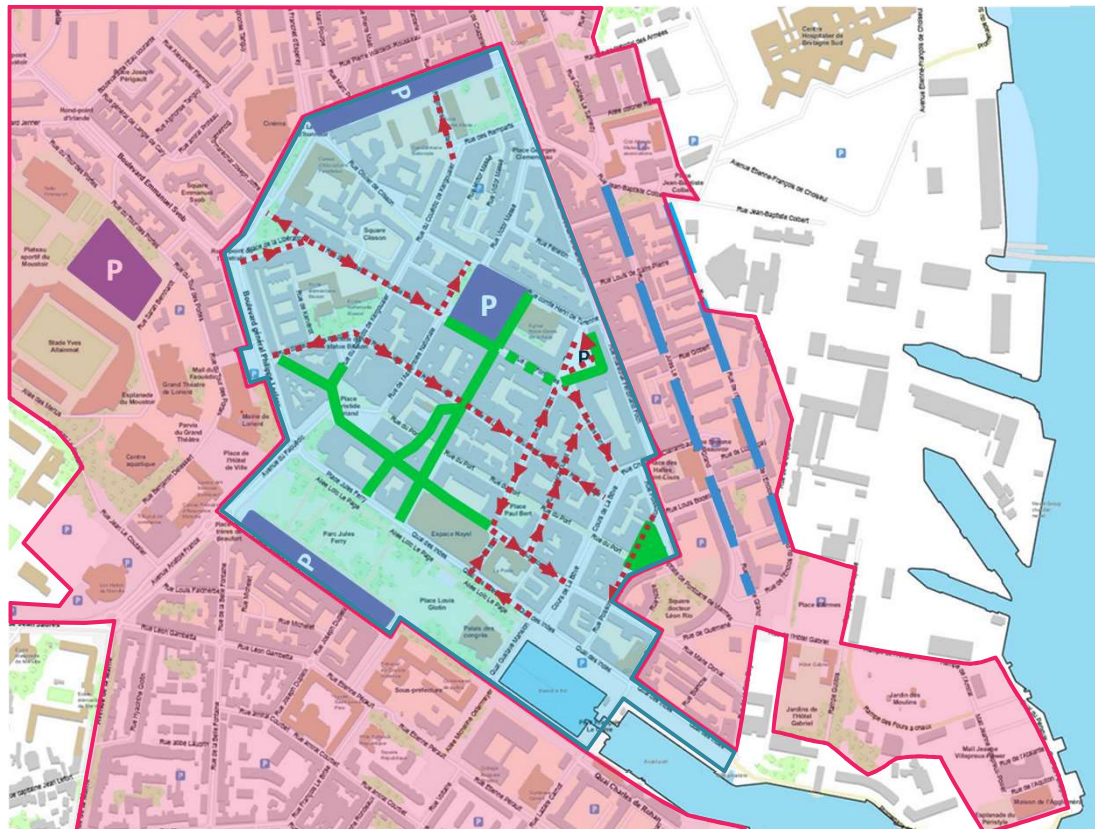
## 4<sup>ème</sup> étape au printemps 2024



Mise en service du parking en enclos  
Asturies (250 places)

Mise en place des zones de stationnement  
réglementé à 3H00 au sud

-  aire piétonne
-  axe cyclable
-  parking en enclos
-  zone de rencontre
-  zone stationnement 1H30
-  sens unique
-  zone stationnement 3H00
-  double sens



- aire piétonne
- axe cyclable
- P parking en enclos
- ■ ■ zone de rencontre
- zone stationnement 1H30
- zone stationnement 3H00
- ▶▶▶ sens unique
- ↔ double sens

Mise en service des parkings en enclos

- Boulevard Joffre (120 places)
- Gare Nord (150 places)

Mise en place des zones de stationnement réglementé à 3H00

- à l'est
- à l'ouest